



BULLETIN MUNICIPAL- JUILLET- AOÛT-SEPTEMBRE 2012



AGENDA :

1^{er} août :

concours de
pétanque à partir
de 13h30
avec le FC Val
de Loue

4-5-6 août :

Fête foraine

4 août : concert
avec le groupe
La Croche.
6 août : concours
de belote-
concours de
pétanque- feux
d'artifice – bal

14 octobre : vide
jardin

Photos prises par
Christine
Humbertjean et
Xavier Maillot

Pour retrouver
toutes les
photos du tour
de France de
l'étape du 9
juillet 2012,
connectez- vous
sur notre site :
www.liesle.net

Le mot du Maire

*Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à
la décoration du village pour le Tour de France,
banderole d'annonce du comité d'animation,
confection du blason de LIESLE, décoration des
roues et des vélos qui seront dispersés pour égayer
notre village avec les magnifiques compositions
florales de l'association « Fleurir LIESLE » et
l'association « Nostal'Deuch » pour son
exposition de 2 CV avec le point
buvette/restauration.*

Après un repos obligé par « le contre la montre »



13.14.15 Avril : Portes ouvertes avec le constructeur BATILOR sur le site du nouveau lotissement.

Durant la journée du vide grenier, Emmanuel Coudel, chargé de mission pour le projet accompagné de conseillers a tenu un stand pour montrer les maquettes du lotissement aux personnes susceptibles d'être acquéreuses de parcelles.

Actuellement 5 parcelles sont réservées.

La publicité sera relancée en septembre prochain.

24 mars : beau défilé de coiffures sur le thème des 4 saisons organisé par le salon Hair du temps lors de la semaine de l'artisanat et en partenariat avec un chocolatier de Besançon.

De nombreuses personnes s'étaient déplacées pour l'évènement.



Anne-Claire avec à gauche le président de la CMA 25 Mr Barthot et à droite le secrétaire général CMA 25. M. Mussot



Fleurissement 2012

Cette année, « fleurir Liesle » a choisi pour thème de fleurissement les 10 ans de création de l'association.

En fonction des travaux effectués sur la place, l'association a mis l'accent sur l'entrée nord du village ainsi que vers les jardins de la salle des fêtes avec une magnifique réalisation et composition florale.

Le président Pascal Collas se félicite du travail collectif organisé autour du fleurissement qui demande beaucoup d'heures de soin et d'entretien.

Bravo à tous les bénévoles !

8 mai : Vide grenier organisé par le comité d'animation.

Malgré la pluie, les amateurs de puce étaient venus nombreux sur le parking de la salle des fêtes où beaucoup de stands étaient exposés. La bonne ambiance était au rendez-vous





15 juin Fête du foot : assemblée générale du club FC VAL DE LOUE (environ 180 licenciés) avec le président Jean Claude Chevroton.

L'après-midi, un challenge était organisé entre les catégories U6 à U13 du club.

Pour terminer la saison, le soir, se tenait un barbecue auquel étaient conviés les joueurs et leurs familles réunis. Durant l'été, le terrain de Liesle sera entièrement refait et ensemencé.

Pour les enfants qui veulent faire du foot, contactez au 06.50.42.91.36 (nés en 2004.2005) ou 06.07.32.83.37 (nés en 2006.2007)

23 juin : kermesse des écoles, organisée par l'association des parents d'élèves et en partenariat avec les enseignantes. En fin de matinée, les enfants de chaque classe ont tenu une prestation musicale, accompagnés de leur professeur de chant Emilie Piot au synthé et Angélique Torrès De Mingo à l'accordéon. Pour finir, les grands ont donné une séance de hip hop.

L'après-midi des jeux étaient proposés dont la course aux tracteurs et tir à la corde. On y trouvait de nombreux stands avec un chamboule tout, jeu de palets, jeu d'adresse, création manuelle... de quoi passer un bon moment avant le grand départ des vacances d'été !





Durant plusieurs semaines, des personnes du village se sont mobilisées pour organiser une décoration « spéciale tour de France » et une animation à l'occasion de l'étape du 9 juillet sur notre commune.

Pour la déco, merci à :

Agnès Moyne, Corine Girod, Christine et Gilles Faillenet, Mauricette Schneeberger, Nicole Daudey, Mijo Micha, Renée Gillard, Simone Valot, Christine Humbertjean.

A Nathalie Maillot pour les 2 panneaux peints à la main.

Pour l'animation, un grand merci spécialement à l'association Nostal' Deuch qui a su rassembler une trentaine de 2CV et s'occuper de la partie buvette / restauration.

Merci aussi à Mrs Alain, Jean, Thibaud et Vincent Chopard qui ont reconstitué le blason de la commune



15 roues et 7 vélos décorés répartis à chaque entrée du village, vers l'école et le lieu de passage.



Merci à la scierie Moyne pour le bois, à Rémy Chevalier pour le plastique offert par l'entreprise Lombard d'Arc et Senans, au comité d'animation pour les banderoles d'annonce. Merci aux agriculteurs pour les prés.

Merci à Mme Girardin qui a accepté de nous prêter un coin de sa propriété pour les vélos et aux enfants du périscolaire pour leur épouvantail réalisé par eux.

Le tour de France de passage à Liesle



Nids de guêpes : les sapeurs-pompiers du Doubs n'interviennent désormais qu'en cas de risque immédiat

Le service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS), comme toutes les collectivités, connaît une situation financière tendue. Il a donc procédé à un réexamen des missions qu'il réalise afin de consacrer ses ressources aux interventions de son cœur de métier.

Au vu de cette analyse, le conseil d'administration a décidé qu'à partir du mois de mai 2012, le SDIS assurera uniquement les missions lorsqu'il existe un risque avéré pour la population.

Cette mesure vise principalement la destruction de nids d'hyménoptères (guêpes et frelons).

Le risque est considéré comme avéré lorsque le nid d'hyménoptères se situe dans :

- un établissement accueillant des enfants (écoles, jardins d'enfants et crèches, centres de vacances, terrains de jeux) ;
- un domicile (locaux de vie) ou un établissement accueillant un public fragilisé (personnes âgées, invalides, allergiques, malades) ;
- un établissement recevant du public sous réserve que le nid se situe dans les locaux accessibles au public.

Dans toutes les autres situations, le demandeur est invité à utiliser les services d'un prestataire privé.

Si aucun prestataire n'est en mesure de réaliser la mission, ou lorsque le nid requiert des moyens dont seul le SDIS dispose, la mission est réalisée en fonction des disponibilités opérationnelles. Dans ce cas, le bénéficiaire est informé qu'il devra participer aux frais engagés. Cette participation est fixée à 75 euros pour l'année 2012. Lorsque le bénéficiaire a donné son accord, le centre de traitement des alertes (CTA) programme la mission

=====

À compter du 1^{er} juillet 2012, **tout conducteur de véhicule terrestre à moteur devra détenir un éthylotest** (décret n° 2012-284 du 28 février 2012).

Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique ainsi que le conducteur d'un autocar équipé d'un tel dispositif sera réputé en règle.

L'éthylotest devra respecter les conditions de validité, notamment la date de péremption, prévues par son fabricant.

Il sera revêtu d'une marque de certification ou d'un marquage du fabricant déclarant sa conformité à un modèle bénéficiant d'une attestation de conformité aux normes dont les références sont publiées au Journal officiel de la République française.